

Rue Jean DOLLFUS

1922 - 1967

1093711-24

1.0.97

DOLLFUS (Rue Jean)

- N° [2 - 517]
 - PC n° 86-54
 - 20 juillet 1922
 - Othie d'Habitations à Bon Marché (HBM)
 - Construction maisons jumelles (Cités-jardins) :
Plans réalisés et conservés à plat
- > Propriétés indexées sur Hambeau des Barres
et Rue Adrien GUIDON avant la dénomination
de la Rue Jean DOLLFUS en 1924

Architecte : LUX Eugène

109712

HAUT-RHIN

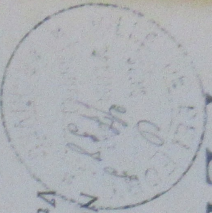
TERRITOIRE DE BELFORT

VILLE DE BELFORT

N^o d'ordre 36254

BUREAU MUNICIPAL D'HYGIÈNE

PERMIS DE CONSTRUIRE



Nous, Maire de la Ville de Belfort,

Vu la demande et les plans y annexés déposés en notre Mairie le 13 juillet 1922

par ~~M~~ Siffie Public Déjà de habitation à son usage demeurant

Rue _____, relatifs à 19 Mètres carrés, N^o 1,

qu'il est dans l'intention de construire
Rue Hamann et Baret,

Vu l'avis de M. le Directeur du Bureau d'Hygiène et de M. l'Architecte Municipal

Considérant qu'après examen des plans produits, la construction dont s'agit remplira les conditions prescrites par le règlement sanitaire en date du 24 Décembre 1906 ;

Autorisons ~~M~~ Siffie Public Déjà susnommé à construire

son immeuble en se conformant au projet qui nous est soumis.

Aucune modification ne pourra être apportée dans cette construction au cours des travaux sans notre approbation.

Belfort, le 20 juillet 1922

Observations : et l'avis a été donné Le Maire.

dimensions prescrites par l'art. 2 du règlement
cependant et pour les raisons exprimées déjà
le 29 octobre 1921 la dimension prescrite pourrait
être tolérée

Le Directeur des Travaux de la Ville maire surangue et avec avis favorable
à travaux Publics Recherches
21/7/22

NOTA. - Aussitôt une construction terminée, le propriétaire devra prévenir le bureau d'hygiène, pour permettre à l'inspecteur de s'assurer si elle est conforme aux plans acceptés par l'Administration (Loi du 15 Février 1902) Le pétitionnaire devra se pourvoir auprès des autorités compétentes des autorisations nécessaires en ce qui concerne l'alignement et l'exploitation dans les locaux projetés d'une industrie ou d'une commerce classé comme insalubre, dangereux ou incommode.

VILLE DE BELFORT

20 JUILLET 1922

SERVICE



A Monsieur le Maire de Belfort

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans sa séance du 15 courant, notre Conseil d'administration a arrêté définitivement, comme suit, le programme de constructions de cités-jardins pour familles nombreuses à Belfort, savoir :

7 maisons individuelles dont 4 destinées à la location, soit :

4 logements
38 logements
total 42 logements

19 maisons jumelées destinées à la location, soit

destinées à la location. Toutes ces maisons seront édifiées sur le terrain des "Barres" et la demande d'autorisation de construire sur laquelle vous avez émis votre avis n'a pas encore été présentée au Conseil municipal. J'attire sur elle votre attention bienveillante et vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute estime et de ma haute confiance.

Le projet de construction de rues, d'égouts, de bordures de trottoirs, etc... a été arrêté et donnera lieu, de la part de la ville, à un remboursement dont je vous donnerai la justification d'environ 40 à 50.000 Frs dès l'exécution des travaux, à moins toutefois que vous ne désiriez avoir ce renseignement immédiatement, auquel cas je vous serais obligé de vouloir bien m'en aviser.

Quant à la subvention communale de 2500 Frs par logement, elle atteindrait 105.000 Frs si le Conseil municipal ne l'avait limitée à 100.000 Frs. Il appartiendra peut-être possible à l'Assemblée municipale de compléter sa généreuse contribution à notre œuvre par un supplément de subvention de 5000 Frs quand elle saura que notre projet définitif porte sur 42 logements au lieu des 36 à 40 primitivement envisagés.

Le quartier ouvrier salubre et offrant toutes les commodités désirables pour les familles nombreuses que nous allons créer aux "Barres" mérite toute la bienveillance du Conseil municipal et cette Assemblée sera heureuse, nous n'en doutons pas à l'Office, de nous voter les 5000 Frs complémentaires dont il s'agit si vous voulez bien appuyer notre demande de votre haute autorité.

J'ajouterais, à titre de renseignement, que nous venons d'obtenir la décision ministérielle qui met à notre disposition une subvention gratuite de 400.000 Frs.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, les assurances de ma haute estime et de ma haute confiance.

Le Président, Député de Belfort
signé: Saget

Pour copie conforme
au Service des Travaux
et ayant le même caractère
le Maire de Belfort

Signature

2

Rue Jean **DOLLFUS**

- N° [2-51]
- PC n° 36-54
- 20 juillet 1922
- Office d'habitations à Bon Marché (HBM)
- Construction maisons jumelles (Cités-Jardins)

> Propriétés indexées sur Hameau des Barres et Rue Adrien
GUIDON avant la dénomination de la Rue Jean DOLLFUS en 1924.

PLANS RETIRÉS ET CONSERVÉS À PLAT

Localisation : 179

DOLLFUS (Rue Jean)

- N° [2-51]
- Pe n° 55-58
- 20 juillet 1922
- Othie d'Habitants à Bon Marché (HBM)
- Construction maisons individuelles (cité-jardins):
plan retré et enserré à plat
- > Prendes indexées sur Hammeu des Barres et Rue
Adrien GUIDON avant la dénomination de la
Rue Jean DOLLFUS en 1924
- > Maisons individuelles, situées au N° 2, 11, 4 et 42

Architecte : Lux Eugène

109713



Rue Jean **DOLLFUS**

- N° [2-51]
- PC n° 55-58
- 20 juillet 1922
- Office d'habitations à Bon Marché (HBM)
- Construction maisons individuelles (Cités-Jardins)

> Propriétés indexées sur Hamneau des Barres et Rue Adrien GUIDON avant la dénomination de la Rue Jean DOLLFUS en 1924.

> Maisons individuelles situées au N° 2, 11, 4 et 42

PLAN RETIRÉ ET CONSERVÉ À PLAT

Localisation : 179

Voir l'original du plan dans le
PC 1922-036-054

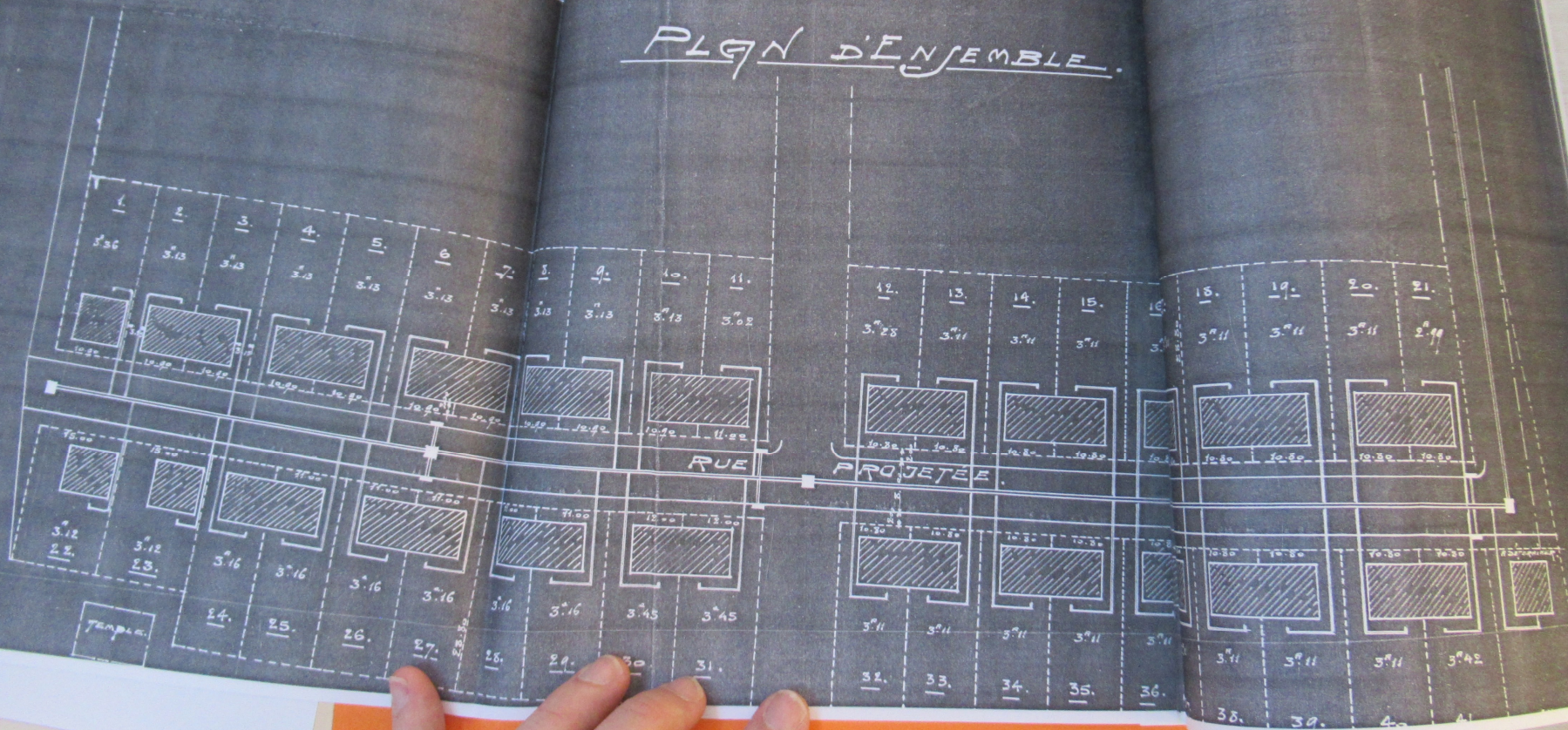
OFFICE PUBLIC D'HAUTEL D'HABITATIONS A BON MARCHÉ DE BELFORT.

CONSTRUCTION DE CITÉS - JARDINS.

PLAN D'ENSEMBLE.

TERRITOIRE

ECH. 1:1000



DOLLFUS (Rue Jean)

- N° [21] (ancien N° 11)
- PC n° 158
- 19 juin 1963
- DURPOIX Jean
- Construction garage

109710



DOLLFUS (Rue Jean)

- N° 42

- PC n° 3

- 14 mai 1986 [date avis]

- FESSLER Gaston

- Construction garage

> Propriété située angle Rue DOLLFUS
et Boulevard Anatole FRANCE

1097121



DOLLFUS (Rue Jean)

- N° [45] (ancien N° 35)

- PC n° 142

- 10 juin 1966

- OLECH Jean

- Construction garage

10 97122

